

Commune de Courvières

Bulletin municipal n°9

Mai 2018



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 :

La population de Courvières est invitée à la cérémonie commémorative de la victoire de 1945 qui aura lieu le mardi 8 mai 2018 à 11h30 au monument aux morts de Courvières.

A l'issue de cette cérémonie, le verre de l'amitié sera offert à la population.

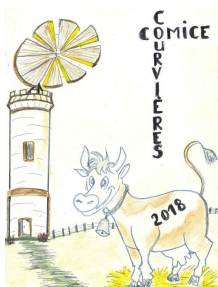
Inauguration des liaisons vertes :

Pour faire connaître ces itinéraires, la Communauté de Communes organise le dimanche 3 juin 2018 des animations originales à rejoindre à vélo ou à pied grâce aux liaisons vertes.

Contes, balades, expositions, visites guidées, orientation et jeux sont au programme de cette journée, en différents points du territoire, sur les 10 villages de la Communauté de Communes.

Les participants pourront trouver sur internet une cartographie détaillée des itinéraires et des animations, ainsi qu'un simulateur permettant de connaître les distances et durées de leur balade en renseignant leur point de départ et d'arrivée. (www.frasnedrugeon-cfd.fr)

Cet évènement est organisé dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.



Comice agricole :

Le groupe chargé de préparer les décorations pour le village a déjà bien avancé dans ses réalisations. Les entrées de village, les places et les différents sites seront décorés en déclinant le thème du moulin.

Tous les habitants du village sont invités à décorer leur maison, leur jardin à partir du mois de septembre en respectant si possible le thème du moulin.

FÊTE DES MÈRES 2018 :

Le conseil municipal a le plaisir d'inviter toutes les mamans au traditionnel repas de la fête des mères qui aura lieu le vendredi 25 mai 2018 au centre d'accueil à partir de 20h.

Pour une bonne organisation, nous demandons aux personnes concernées de bien vouloir confirmer leur présence avant le 16 mai au plus tard, en retournant le coupon réponse ci-dessous à la mairie ou en donnant réponse par mail à yannikfabre@yahoo.fr

Coupon-Réponse

A retourner à la mairie avant le 16 mai dernier délai

Madame

- Participera au repas de la fête des mères
- Ne participera pas au repas de la fête des mères

